

L'expérience de la grâce de Dieu par les croyants dans l'économie de Dieu aboutit à l'église comme le Corps organique de Christ

Lecture biblique : Jn 1.16 ; Rm 12.6 ; 1 Co 1.2-4 ; 2 Co 13.14 ;
Ga 6.18 ; Ep 4.7, 29 ; Ph 4.23 ; Ap 22.21

I. L'existence des croyants du Nouveau Testament sous la grâce dans l'économie de Dieu est une existence totale dans laquelle ils font l'expérience du Dieu trinitaire passé par un processus et parachevé en tant que grâce—Ga 6.18 ; He 4.16 ; Ap 22.21 :

- A. L'existence chrétienne doit être une existence de grâce, l'expérience de la grâce. Notre vie chrétienne est essentiellement une vie dans laquelle Dieu est notre grâce—2 Co 1.12.
- B. Une existence totale signifie que notre existence entière est une existence du Dieu trinitaire qui est passé par un processus pour devenir la grâce pour nous—13.14.
- C. L'Esprit composé se meut en nous quotidiennement comme l'onction pour que nous puissions nous réjouir du Dieu trinitaire passé par un processus comme la grâce—1 Jn 2.20, 27.
- D. La grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'Esprit de grâce, est avec notre esprit, qui a été régénéré pour être l'habitation et le contenant du Dieu trinitaire—He 10.29b ; Ga 6.18 ; Ph 4.23 ; Phm 25 ; 2 Tm 4.22.
- E. Nous sommes les personnes qui ont reçu la grâce, laquelle est le Dieu trinitaire : le Père nous est donné dans le Fils, et le Fils est réalisé comme l'Esprit qui demeure dans notre esprit—1 Co 15.45b ; 6.17.
- F. Parce que nous sommes des saints, la grâce du Seigneur doit être avec chacun de nous dans tous les aspects de notre vie quotidienne—Ph 4.23 ; Ep 4.7.

II. Une église authentique repose sur la grâce qui lui a été donnée en Christ Jésus—1 Co 1.2-4 :

- A. La grâce de Dieu n'est pas donnée à l'église en fonction de la spiritualité ou de la condition de celle-ci.
- B. Seule la grâce de Dieu est la base de l'église—16.23.
- C. Les actions de grâce adressées par Paul à Dieu dans 1 Corinthiens 1.4 étaient basées sur le don de la grâce qui avait été donné à l'église en Christ Jésus.
- D. C'est sur la base de la grâce que l'église se tient, afin de pouvoir recevoir davantage de grâce—Ap 22.21.
- E. Nous avons reçu la grâce comme base, et nous nous tenons sur la grâce, et non pas sur nos attributs, vertus ou excellences. De ce fait, nous sommes qualifiés pour recevoir plus de grâce, même grâce sur grâce—Jn 1.16.

III. L'aboutissement de l'expérience de la grâce de Dieu par les croyants dans l'économie de Dieu est l'église, le Corps organique de Christ—1 Co 12.12-13, 27 ; Ep 1.6-8, 22-23 :

- A. La grâce est le Dieu trinitaire qui circule en nous et qui nous dispense tout ce qu'Il est pour notre jouissance. Toute la vie d'église est tributaire de la grâce comme la circulation de la Trinité divine en nous—1 P 5.10 ; Ac 4.33 ; 2 Co 8.1 ; 13.14.

- B. La vie pratique et l'édification du Corps de Christ découlent de la jouissance intérieure de la grâce de Dieu—1 Co 1.9 ; 2 Co 13.14.
- C. Chaque partie du Corps organique de Christ est une émanation de la grâce de Dieu dans Son économie—Rm 12.4-6a.
- D. Dans le Corps, nous avons des dons qui diffèrent selon la grâce qui nous a été donnée et qui sont le résultat de notre expérience de la grâce de Christ—v. 6 :
 - 1. Cette grâce est Dieu en Christ en tant qu'élément divin qui entre dans notre être afin d'être notre vie pour notre réjouissance—Jn 1.16 ; 2 Co 13.14.
 - 2. Lorsque cette grâce entre en nous, elle apporte l'élément de certaines compétences et capacités spirituelles, lesquelles, accompagnant notre croissance dans la vie, se développent pour devenir des dons dans la vie, afin que nous puissions fonctionner dans le Corps de Christ pour servir Dieu—Rm 12.6-8.
 - 3. Dans Romains 12.6, les dons diffèrent selon la grâce ; dans Éphésiens 4.7, la grâce a été donnée selon le don :
 - a. La grâce est la vie divine qui produit et fournit les dons.
 - b. Dans Romains 12, c'est la grâce qui produit le don. Ainsi, le don est selon la grâce.
 - c. Dans Éphésiens 4, la grâce est selon le don, selon la mesure du don.
- E. Dans l'église comme le Corps organique de Christ, nous ne devons laisser sortir de notre bouche aucune parole corrompue, « mais seulement ce qui est bon pour l'édification, selon le besoin, afin qu'elle apporte la grâce à ceux qui l'entendent »—v. 29 :
 - 1. La parole que nous adressons à autrui doit être porteuse de grâce, c'est-à-dire Christ comme notre réjouissance et notre approvisionnement—2 Co 13.14 ; Rm 16.20 ; 1 Co 16.23 ; Ga 6.18.
 - 2. La parole qui édifie les autres transmet toujours à ceux qui l'entendent Christ comme grâce—Ep 4.29.

IV. Dans Éphésiens 3.2, l'apôtre Paul dit que l'intendance de la grâce lui a été donnée pour les membres du Corps—5.30 :

- A. Dans Éphésiens 3.2 et 9, Paul utilise le terme grec *oikonomia*. Au verset 9, ce mot fait référence à l'économie de Dieu, tandis qu'au verset 2 il renvoie à l'intendance de l'apôtre.
- B. L'intendance de la grâce de Dieu nous a été donnée afin que nous puissions vivre et servir en vue de l'édification du Corps de Christ—v. 2-7 :
 - 1. L'intendance de la grâce sert à dispenser la grâce de Dieu dans Ses élus pour la production et l'édification de l'église comme le Corps de Christ—1 Co 4.1-2.
 - 2. De cette intendance découle le ministère de l'apôtre, qui est un intendant dans la maison de Dieu, dispensant Christ comme la grâce de Dieu à Sa maison—9.17.
 - 3. Le ministère de Paul consistait à dispenser les richesses de Christ en tant que grâce aux croyants pour qu'ils en jouissent—Ep 3.8.
 - 4. L'économie de Dieu est entre les mains de Dieu Lui-même, mais l'intendance de la grâce n'a pas été donnée simplement à Paul à titre individuel ; cette intendance a été donnée à tous les croyants.
 - 5. L'intendance de la grâce est universelle. Pour le Corps de Christ, tous les saints ont l'intendance de la grâce selon l'économie de Dieu—v. 2, 9.